



Contrat de travail / rendre des heure

Par **Nana95170**, le **19/03/2024** à **22:42**

Bonsoir , j'occupe actuellement un poste d'auxiliaire de vie à domicile . ma patronne m'a convoquée ojd pour me dir qu'elle s'est rendu compte que sur mon contrat il étais marquer tant d'heure et que en réalité je fesai moins d'heure que ça . Sur mon contrat il est aussi ecri que je déclare que mes disponibilité sont de 8h à 18h pourtant czts elle qui me fais toujours finir à 16h depuis que j'ai commencer czts a dir en octobre . Et mtn elle voudrais Je je lui rende des heure car elle maurai payer des heure de trop ..

Bonjour,

Merci de faire un effort de rédaction !

Par **Marck.ESP**, le **20/03/2024** à **07:46**

Bonjour

Le meilleur conseil que l'on puisse vous donner est de tenir avec précision un relevé des heures que vous effectuez.

Par **Nana95170**, le **20/03/2024** à **08:11**

Effectivement je fais moins d'heure qu'il y'a écrit sur mon contrat mais est ce de ma faute ? A aucun moment j'ai refuser de travailler plus . Donc je ne comprend pas Prk je lui devrai des heure , c'est elle qui n'a pas de travail à me fournir .

Par **Marck.ESP**, le **20/03/2024** à **08:45**

Vous pourriez vous rapprochet d'un syndicat représentatif ou même de l'inspection du travail.